



ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Montreuil, 28 février 2017

APPEL À L'ACTION

8 MARS : JOURNÉE DE LUTTES POUR L'ÉGALITÉ !

Le 8 mars, ce n'est pas la journée de LA femme, ni la Saint Valentin, ni la fête des mères pour offrir des fleurs ou des produits de beauté, c'est la journée internationale de LUTTES pour les droits des femmes. En 2017, la mobilisation est plus que jamais nécessaire face à ceux qui veulent remettre en cause les droits et libertés des femmes en France et cela constitue pour certain-e-s leur programme électoral, comme aux Etats-Unis, en Russie, en Pologne ou encore en Turquie.

En France, les femmes sont toujours payées 26 % de moins que les hommes et même si la direction prétend que nous sommes bien loin de ce chiffre à la SNCF, notre grille salariale ne protège pas complètement les femmes.

Dans le cadre de l'accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la mixité, la CGT a exigé deux études. L'une en 2017, sur les différences salariales avec l'objectif de mettre un terme aux écarts de rémunération et l'autre, en 2018, sur les différences d'évolution de carrière qui maintiennent les femmes dans les filières considérées comme non stratégiques et les freinent dans leurs parcours professionnels :

- Parce que 80 % des emplois tenus sont tenus par les hommes ;
- Parce que 54 % des agents à temps partiel sont des femmes ;
- Parce qu'elles sont concentrées dans 4 grandes familles de métiers sur 11 à la SNCF et que ce sont des filières moins valorisées socialement et financièrement (administrative, paramédicale, sociale, vente) ;
- Parce qu'elles ont un moins bon déroulement de carrière (les femmes subissent le « plafond de verre », alors qu'elles sont plus diplômées que les hommes, seulement 26 % des cadres sont des femmes, 24 % pour les cadres supérieurs et moins de 10 % d'entre elles sont à la tête du GPF, 0 % à l'EPIC de tête et à Réseau et une seule à Mobilités sur les 12 membres du comité de direction générale) ;
- Parce qu'elles touchent moins de primes, d'heures supplémentaires...
- Parce qu'on veut imposer le forfait-jours aux femmes de l'encadrement sachant très bien qu'il permettra de ne pas reconnaître les heures supplémentaires. Pourtant, dans l'accord égalité professionnelle, la direction indique lutter contre le culte du présentisme !



EN 2017, NOUS VOULONS

1

La mise en place de réelles sanctions pour les entreprises qui discriminent et l'application réelle de l'accord égalité professionnelle et de la mixité dans le GPF.

2

La revalorisation des métiers à forte prédominance féminine (Administratif, médico-sociaux et vente) en reconnaissant les qualifications, les déroulements de carrière, les conditions de travail, la pénibilité et en faisant respecter la réglementation.

3

Un plan de rattrapage des écarts de rémunération et de retraite 4 % d'écart salarial annoncés officiellement par la direction et donc assumés ! La CGT revendique l'instauration d'un budget spécifique, indépendant et transparent pour corriger cette différence.

4

La limitation stricte du travail le soir et le week-end.

5

L'égalité des montants des retraites

6

Un droit du travail protecteur qui garantisse l'égalité des droits, ce qui passe par l'abrogation de la loi Travail.

7

La fin des discriminations à l'embauche. La CGT demande que le livret d'information sur « Discriminations : quels sont vos droits ? » soit remis aux candidat-e-s à l'emploi.

8

La réduction du temps de travail à 32h

9

La protection de la maternité et le soutien de la parentalité (allongement du congé maternité et paternité, aménagement du poste, allègement du temps et de la charge de travail...). Reconnaissance des « congés pathologiques » avec le paiement d'une indemnité, afin d'assurer dignement sa responsabilité parentale.

TOUTES LES INFOS SUR : 8MARS15H40.FR

10

La mise en place d'un service public de prise en charge de l'enfance et de la perte d'autonomie.

11

Une loi-cadre contre les violences sexistes et sexuelles au travail et dans la vie. Une enquête interne du GPF souligne le fait que nous sommes en retard sur ce sujet !

12

Pour un accès libre et remboursé à la contraception et à l'IVG sur tout le territoire, et la mise en place de consultations gynécologiques dans tous les cabinets médicaux SNCF.

13

La fin des temps partiels imposés. Pouvoir bénéficier du temps partiel avec une réduction de la charge de travail. L'égale rémunération des heures supplémentaires

14

Le passage au Statut (CDI) de toutes les précaires (CDD, stagiaires, alternant-e-s, auto-entrepreneurs, sous-traitants...).

15

La fin des discriminations dans le déroulement de carrière par des mesures correctives immédiates et la reconnaissance à Bac +3 des infirmières et des travailleurs sociaux.

La CGT avec FSU, Solidaires, l'UNEF et les associations féministes appellent à des mobilisations :

- 15h40 : Action surprise à République suivie de prises de parole ;
- 17h30 : Départ de la manifestation de République direction Opéra.

La Fédération CGT des Cheminots mettra à disposition un préavis de grève le 8 mars (de 15h40 à 24h00) pour couvrir toutes les initiatives organisées sur le territoire tout au long de la journée.